



PROCES VERBAL

Conseil municipal de la commune de Saint-Pierre de Mézoargues du mercredi 15 avril 2026 à 14h00 en mairie

Sur convocation adressée le 09 avril 2026, le conseil municipal s'est réuni le mercredi 15 avril 2026 à 14h00, salle du conseil municipal de la mairie, sous la présidence de Madame Laurie PONS.

Présents : Laurie PONS, Jean-Christophe AUDIBERT, Sophie LAFFORGUE, Bruno RIOUST, Mickaël BLANC, Muriel ANDRES, Virginie SERVAN-SCHREIBER, Cédric CHANUT, Amélie DE REGIS

Excusée : Sylvie GREGOIRE

Procuration : Xavier DE CAMARET donne procuration à Bruno RIOUST

Ouverture de séance : 14h00

Les conseillers présents, représentant la majorité des membres en exercice, ont procédé, conformément à l'article L2121-15 du CGCT, à la désignation d'un secrétaire de séance en la personne de Bruno RIOUST, élu à l'unanimité.

L'ordre du jour de ce conseil municipal comporte 3 points.

1) APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 08 AVRIL 2026

Madame le Maire propose à l'assemblée municipale d'approuver le procès-verbal du dernier conseil municipal du 08 Avril 2026

POUR : 10	Laurie PONS Sophie LAFFORGUE Jean-Christophe AUDIBERT Bruno RIOUST Muriel ANDRES Xavier DE CAMARET Virginie SERVAN-SCHREIBER Mickaël BLANC Cédric CHANUT Amélie DE REGIS
CONTRE : 0	⊙
ABSTENTION : 0	⊙

Le procès-verbal du conseil municipal du 08 Avril 2026 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

2) Délibération 19/2026 : APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025 – CFU 2025

Pour cette délibération, la présidence de séance est laissée à Madame Sophie LAFFORGUE, 1^{ère} adjointe.

Le Compte Financier Unique 2025 est présenté à l'ensemble des conseillers présents. Les dépenses et les recettes des sections de fonctionnement et d'investissement sont expliquées.

Madame le Maire quitte la pièce pour les débats et le vote.

SAINT PIERRE DE MEZOARGUES - MAIRIE DE SAINT PIERRE DE MEZOAR - CFU - 2025

I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES	I
PRESENTATION GENERALE DU COMPTE FINANCIER – VUE D'ENSEMBLE	B1

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	117 531,80	284 025,40	401 557,20
	Recettes réalisées (1)	B	43 884,34	280 856,63	324 720,97
	Restes à réaliser	C	77 577,52	0,00	77 577,52
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	197 262,36	359 449,94	556 712,30
	Dépenses réalisées (1)	E	101 899,52	323 669,13	425 568,65
	Restes à réaliser	F	33 000,98	0,00	33 000,98
Différence entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	-58 036,18	-42 812,50	-100 847,68
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	79 730,56	75 424,54	155 155,10
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	G + H	21 695,38	32 612,04	54 307,42
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	44 576,54	0,00	44 576,54
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	66 271,92	32 612,04	98 883,96

(1) Les recettes réalisées et les dépenses réalisées concernant les opérations réelles et les opérations d'ordre

POUR : 7	Sophie LAFFORGUE Jean-Christophe AUDIBERT Bruno RIOUST Muriel ANDRES Xavier DE CAMARET Virginie SERVAN-SCHREIBER Mickaël BLANC
CONTRE : 0	⊖
ABSTENTION : 2	Cédric CHANUT Amélie DE REGIS

La délibération est approuvée à la majorité des membres présents

3) Délibération 20/2026 : MODIFICATION DES DELEGATIONS CONSENTIES AU MAIRE – RELEVEMENT DU SEUIL DES MARCHES PUBLICS

Le conseil municipal a pris acte de la publication du Décret n° 2025-1383 du 29 décembre 2025. Ce texte national relève le seuil de dispense de procédure pour les marchés de fournitures et de services de 40 000 € à 60 000 € HT à compter du 1er avril 2026.

La délégation n°4 accordée par la délibération n° 10-2026 est modifiée. Madame le Maire est désormais autorisée à décider de la préparation, la passation, l'exécution, la résiliation et le règlement des marchés de travaux, fournitures et services jusqu'à un montant de 60 000,00 € HT (contre 10 000,00 € précédemment). Cette délégation inclut les avenants n'augmentant pas le montant initial de plus de 10%.

Dans l'exercice de cette délégation, la mairie s'engage à respecter les principes de bonne utilisation des deniers publics et de non-exclusivité envers un seul opérateur économique

Les autres compétences déléguées (emprunts, préemption, assurances, etc.) restent inchangées.

POUR : 8	Laurie PONS Sophie LAFFORGUE Jean-Christophe AUDIBERT Bruno RIOUST Muriel ANDRES Xavier DE CAMARET Virginie SERVAN-SCHREIBER Mickaël BLANC
CONTRE : 2	Cédric CHANUT Amélie DE REGIS
ABSTENTION : 0	⊙

La délibération est approuvée à la majorité des membres présents

4) PONTS DIVERS

Monsieur Bruno RIOUST informe le Conseil Municipal que Monsieur CUER est actuellement le dernier ancien combattant originaire de Saint-Pierre de Mézoargues. Il souligne qu'en sa qualité de dernier témoin, il serait particulièrement judicieux de l'inviter officiellement à la commémoration du 8 mai prochain.

Madame le Maire précise que, bien que Monsieur CUER réside sur la commune de Boulbon, son attachement historique à Saint-Pierre de Mézoargues justifie pleinement l'envoi d'une invitation formelle.

Madame Sophie LAFFORGUE demande toutefois qu'une vérification préalable soit faite concernant son état de santé, afin de s'assurer que son accueil lors de la cérémonie puisse se dérouler dans les meilleures conditions.

Monsieur Jean-Christophe AUDIBERT interroge l'assemblée sur les catégories de personnes autorisées à utiliser les véhicules de la mairie. Madame le Maire répond que, conformément aux termes du contrat, l'usage de ces véhicules est ouvert aux agents municipaux, aux élus ainsi qu'aux prestataires de la commune.

Madame le Maire propose de retravailler le règlement intérieur de la salle des fêtes, l'organisation et éventuellement revoir les tarifs.

Madame le Maire informe également que, suite aux dernières élections municipales, le PCS sera mis à jour.

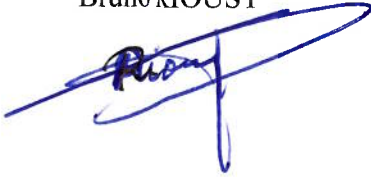
Monsieur Cédric CHANUT propose au Conseil Municipal la rédaction d'une motion de soutien en faveur de l'usine Fibre Excellence.

Madame le Maire exprime son accord sur le principe de cette démarche et approuve cette proposition.

Sans une autre question la séance est levée à 14h15

Le secrétaire de séance

Bruno RIOUST



Le Maire

Laurie PONS

